

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER
du 25 juin 2025
(webconférence)**

Le Conseil académique de l'université des Antilles, dans sa séance du 25 juin 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education,

Vu les statuts de l'université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Demande d'accréditation hors vague

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote :

il s'agit de la validation du dossier de demande d'accréditation du diplôme Licence Professionnelle architecture, urbanisme et aménagement en contexte micro insulaire sous contraintes.

Résultat du vote	Membres en exercice	61
	Nombre de membres présents ou représentés	39
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	39

Avis : FAVORABLE

Le dossier de demande d'accréditation du diplôme Licence Professionnelle architecture, urbanisme et aménagement en contexte micro insulaire sous contraintes, conformément à l'annexe est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 27 juin 2025

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Annexe 1

**Instructions concernant les demandes d'accréditation « hors vague »
Diplôme national de DEUST, licence générale et professionnelle, licence professionnelle «
bachelor universitaire de technologie » (LP BUT) et master**

En dehors de sa campagne d'évaluation, un établissement peut demander à être accrédité pour délivrer un diplôme national (DEUST, licence, licence professionnelle, LP-BUT ou master). Pour ce faire, il adressera au département Qualité et reconnaissance des diplômes les informations suivantes dans un même fichier :

1. Note Stratégique (*co-signée en cas de co-accréditation*) comportant les éléments suivants :
 - Justification du projet (lien avec la stratégie de formation de l'établissement, le COMP, évolution du secteur, de la profession, des métiers en tension ou d'avenir, évolution de la réglementation, secteur émergent scientifiquement...)
 - Modèle économique attaché à cette création vis-à-vis du contexte global (quelles transformations, fermetures etc. sont envisagées dans l'ensemble de l'offre de formation et à quelle échéance ?)
 - Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site, et le cas échéant aux niveaux régional et national, en indiquant les formations similaires
 - Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel ; pour les licences professionnelles préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés
 - Objectifs en matière de flux pour la prochaine période (filères et bassin de recrutement, flux attendus)
2. Description de la formation
3. Présentation de l'équipe pédagogique
4. Partenariats

 Cas particulier des déclarations d'ouverture ou de fermeture hors vague d'un parcours dans une spécialité de LP BUT existante. Dans cette situation il est seulement nécessaire de transmettre l'annexe de ce formulaire.

Attention, en raison notamment de l'inscription dans Parcoursup et Monmaster, les demandes de création doivent être fournies au plus tard, pour le **30 septembre** de l'année précédant l'année visée par la demande d'accréditation (demande au 30 septembre 2024 pour la rentrée 2025).

Il appartient aux établissements de prévoir, pour les opérations envisagées, les garanties nécessaires à la soutenabilité du projet et de les préciser dans leur demande.

Etablissement : Université des Antilles

IUT : Si demande de création de spécialité de LP-BUT

UAI :

Intitulé de la mention / Spécialité : Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

() Restructuration (X) Création :

Domaine (ALL, DEG, SHS ou STS) :

1. Note stratégique (2 pages maximum)

Cette formation vise à compléter l'offre initiale de l'établissement (UA), par l'émergence d'une nouvelle composante (IU3A) dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Université des Antilles et la Collectivité Territoriale de Martinique.

Cette formation répond à deux objectifs principaux :

- Satisfaire aux besoins de la GPEC territoriale portée par la Collectivité Territoriale de Martinique ;
- Offrir des modalités d'apprentissage spécifiques dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement.

Cette formation s'inscrit dans la stratégie de formation de l'établissement qui consiste à proposer des offres pédagogiques en lien avec les besoins directs du territoire (les collectivités et les acteurs privés ont été sollicités pour faire remonter leurs besoins).

La cartographie des métiers stratégiques dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme durable, de la gestion et management des risques et plus largement de la planification, font état d'un besoin estimé entre 20 et 80 postes chaque année.

L'IU3A vise à développer les compétences en matière d'expertise-métier présente aux Antilles et a pour objectifs prioritaires :

- De renforcer les capacités d'expertises de l'UA en termes d'architecture, d'urbanisme, et d'aménagement ;
- De fournir aux territoires antillais des diplômés, des experts sur ces questions ;
- De déployer des actions techniques et opérationnelles, de vulgarisation de la recherche et de transfert de technologie, contribuant à répondre aux grands enjeux des territoires antillais ;
- Enfin, de contribuer à l'insertion professionnelle de ses étudiants.

De plus, le laboratoire de recherche adossé à l'IU3A accueillera un centre technique, qui hébergera une soufflerie, une table vibrante et tous les équipements nécessaires en vue de la caractérisation des matériaux géo sourcés et l'établissement d'une normalisation adaptée pour ces territoires insulaires soumis aux risques majeurs.

Cette nouvelle formation répond aux objectifs territoriaux (nouvelle offre de formation au sein de l'Université des Antilles) et répond à la GPEC territoriale en cours dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement. Des accords-cadres et accords de principe seront mis en place avec les directions territoriales des domaines déclinés au sein de la formation.

Cette licence professionnelle complète une formation initiale (DU urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas) qui sera à terme renforcée par la mise en œuvre d'un Master spécialisé au sein de l'IU3A.

En conséquence, le panel de formation comprendra à terme un DU, une LP et un Master DTGEI (Futur Master Urbanisme et aménagement).

La formation accueillera 25 étudiants, sans bassin de recrutement spécifique et issus des filières ci-après :

- Étudiants du secteur titulaire d'un BTS, d'un DUT ou tous autres étudiants d'un niveau Bac+2
- Les professionnels du secteur.

2. Description de la formation

Intitulés des parcours de formation :	Architecture, urbanisme et aménagement en contexte micro insulaire sous contraintes
Organisation de la formation :	<i>Schéma général, portails, mutualisation des parcours, articulation des différentes années, socle commun etc.</i>
Modalités d'enseignement :	Cette formation est proposée à 100% en initiale. L'organisation pédagogique prévue est la suivante : 85% d'enseignements dispensée en présentielle et 15% de la formation délivrée à distance via E-cursus.
Volume horaire de la formation :	L'ensemble des enseignements seront dispensées en français. Le volume horaire global de la formation est de 862h, réparti comme suit : 360h au semestre 1 et 502h au semestre 2.
Lieux de la formation :	Université des Antilles, Campus de Schœlcher – Pôle Martinique, IU3A
Moyens techniques et locaux :	Equipements et outils pédagogiques et de recherche (LABEX) affectés à l'IU3A.
Liens avec la recherche :	Un laboratoire expérimental sera rattaché à l'IU3A dont les domaines d'expertises visent à : <ul style="list-style-type: none">- La caractérisation des matériaux géo sourcés des DFA ;- La mise en œuvre des normes UE/NF/CE avec les matériaux de la région Caraïbes.
Liens avec le monde socio-économique :	Cette formation se déclinera dans l'ensemble des branches professionnelles et socioprofessionnelles des métiers du secteur. Pour ce faire, des accords-cadres et accords de principes seront établis avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Martinique (CROAM), les directions des services urbanisme et aménagement des municipalités, ainsi que leurs établissements publics ou groupements, organismes sociaux, bailleurs sociaux et la CTM.
Capacité en 1^{ère} année et prévision sur l'ensemble du diplôme (y compris pour les éventuels	Le nombre d'étudiants attendus sur cette formation est



parcours) :

estimé à 25.

Origine des publics :

Cette formation est accessible à toutes les personnes titulaires d'un Bac+2 (BTS, DUT.), ou plus confortablement d'un Bac+3 (BUT, Licence) – prioritairement dans les domaines de l'architectures, de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, de la logistique – et plus largement à toutes les personnes titulaires d'un Bac+1 justifiant d'une expérience professionnelle de 7 ans dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement et de l'urbanisme et des métiers s'y rapportant (validation d'acquis)

3. Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation

- 1 PU section 24
- 2 MCF section 23/24
- 1 PRCE section 23
- 9 chargés d'enseignements

Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

L'ensemble des intervenants de type chargé d'enseignement (CEV) sont des professionnels de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement, diplômés d'État et/ou titulaires des concours de la fonction publique à des fonctions d'encadrement.

Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Mobilisation d'experts dans le cadre de l'appréhension des outils d'exploration dans les domaines de la recherche appliquée aux modes constructifs, aux principes architecturaux et à la certification des matériaux.

Composition envisagée pour le Conseil de perfectionnement

Un collège composé de :

- 2 étudiants
- 3 professionnels
- 2 enseignants permanents non statutaire
- 1 personnel de soutien
- 2 enseignants vacataires

4. Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (d'autres) établissement d'enseignement supérieur public

Préciser si la formation doit être co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat. Sans objet

Internationalisation des formations

Préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger, double diplôme, enseignement de langues, Alliances européennes etc). Sans objet

**Conventionnement avec une
institution privée française**

*Préciser l'apport de l'établissement à la formation et nommer
l'institution (joindre la convention). Sans objet*

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

Si ouverture de spécialité de LP-BUT :

- CONSEIL DE L'IUT (avis et date) :

UNIVERSITE/ETABLISSEMENT :

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE OU INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT (**avis et date**) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (date et signature) :

PRÉSIDENT/DIRECTEUR DE(S) L'ETABLISSEMENT(S) CO-ACCREDITÉS (le cas échéant, signature) :

**ANNEXE - DECLARATION D'OUVERTURE OU DE FERMETURE HORS VAGUE D'UN
PARCOURS DANS UNE SPECIALITE DE LP BUT EXISTANTE**

Établissement :

IUT de rattachement :

Code UAI de l'IUT :

Adresse :

Spécialité de LP BUT concernée par la demande (intitulé de la formation) :

Code formation sur Parcoursup de la LP BUT

(uniquement pour les spécialités comportant des parcours type 1 ou 2)¹ :

Année d'ouverture de la LP BUT :

Parcours existant(s) :

Demande d'ouverture du parcours (intitulé du parcours) :

Demande de fermeture du parcours (intitulé du parcours et code de la formation sur parcoursup) :

Adresse du site d'implantation du parcours (si différent du site de la spécialité) :

Nombre de groupes :

Formation initiale ou en alternance :

Ouverture d'un parcours

Fermeture d'un parcours

CONSULTATION DES INSTANCES UNIVERSITAIRES

¹ Les parcours « type 3 » feront l'objet d'une création d'une nouvelle formation sur Parcoursup



1 – IUT DE ...

- CONSEIL DE L'IUT (**avis et date**) :

2 – UNIVERSITE DE ...

- COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE
ou INSTANCE EN TENANT LIEU (**avis et date**) :
- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ (**avis et date**) :
- PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ (**date et signature**)

Annexe 2



DOSSIER COMPLET DE CREATION OU DE FUSION DE PARCOURS

NOM DU DIPLOME :

Licence Professionnelle _____

CREATION	<input checked="" type="checkbox"/>
FUSION	<input type="checkbox"/>

INTITULE DE LA MENTION **Métiers de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme** -----

SECTEUR DE FORMATION-----

INTITULE DES PARCOURS TYPES **Architecture, urbanisme et aménagement en contexte micro insulaire sous contraintes**-----

FORMATION EN ALTERNANCE (oui/non). **Non**-----

LIEUX DE LA FORMATION **Université des Antilles, pôle Martinique (IU3A) – Campus de Schoelcher**----

Date du conseil de la composante ayant validé cette demande :/...../.....

Joindre Relevé de décisions du conseil de composante

Justification du projet

- Lien avec la stratégie de formation de l'établissement
- Evolution du secteur, de la profession
- Secteur émergent scientifiquement, évolution de la réglementation ...

Cette formation vise à compléter l'offre initiale de l'établissement (UA), par l'émergence d'une nouvelle composante (IU3A) dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre l'Université des Antilles et la Collectivité Territoriale de Martinique.

Cette formation répond à deux objectifs principaux :

- **Satisfaire aux besoins de la GPEC territoriale portée par la Collectivité Territoriale de Martinique ;**
- **Offrir des modalités d'apprentissage spécifiques dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement.**

Cette formation s'inscrit dans la stratégie de formation de l'établissement qui consiste à proposer des offres pédagogiques en lien avec les besoins directs du territoires (les collectivités et les acteurs privés ont été sollicités pour faire remonter leurs besoins).

Dimension stratégique pour l'établissement

(thématiques stratégiques définies dans le projet d'établissement, insertion professionnelle, attractivité, rayonnement international, formation tout au long de la vie, transformation pédagogique)

La cartographie des métiers stratégiques dans les domaines de l'aménagement et de l'urbanisme durable, de la gestion et management des risques et plus largement de la planification, font état d'un besoin estimé entre 20 et 80 postes chaque année.

L'IU3A vise à développer les compétences en matière d'expertise-métier présente aux Antilles et a pour objectifs prioritaires :

- **De renforcer les capacités d'expertises de l'UA en termes d'architecture d'urbanisme, et d'aménagement ;**
- **De fournir aux territoires antillais des diplômés, des experts sur ces questions ;**
- **De déployer des actions techniques et opérationnelles, de vulgarisation de la recherche et de transfert de technologie, contribuant à répondre aux grands enjeux des territoires antillais ;**
- **Enfin, de contribuer à l'insertion professionnelle de ses étudiants. De plus, le laboratoire de recherche adossé à l'IU3A accueillera un centre technique, qui hébergera une soufflerie, une table vibrante et tous les équipements nécessaires en vue de la caractérisation des matériaux géo sourcés et l'établissement d'une normalisation adaptée pour ces territoires insulaires soumis aux risques majeurs.**

Positionnement de la formation dans l'offre de l'établissement, du site et le cas échéant au niveau régional et national

- Existe-t-il des formations similaires
- Quelle articulation Licence-Master et Licence professionnelle-Licence ?

Cette nouvelle formation répond aux objectifs territoriaux (nouvelle offre de formation au sein de l'Université des Antilles) et répond à la GPEC territoriale en cours dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement.

Cette licence professionnelle complète une formation initiale (DU urbanisme et architecture en contexte tropical multi-aléas) qui sera à terme renforcée par la mise en œuvre d'un Master spécialisé au sein de l'IU3A.

En conséquence, le panel de formation comprendra à terme un DU, une LP et un Master DTGEI (futur Master Urbanisme et aménagement).

Relations avec le milieu socioprofessionnel, entreprises partenaires, tissu industriel

(pour les licences professionnelles, préciser les accords passés au sein d'un secteur d'activités, avec les branches professionnelles et/ou les entreprises ou autres organismes d'employeurs potentiels des diplômés)

Cette formation se déclinera dans l'ensemble des branches professionnelles et socioprofessionnelles des métiers du secteur.

Pour ce faire, des accords-cadres et accords de principes seront établis avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Martinique (CROAM), les directions des services urbanisme et aménagement des municipalités, ainsi que leurs établissements publics ou groupements, organismes sociaux, bailleurs sociaux et la CTM.

Objectifs en termes de recrutement

- Publics visés
 - Étudiants du secteur titulaire d'un BTS, d'un DUT ou tous autres étudiants d'un niveau Bac+2
 - Les professionnels du secteur
- Quel pourcentage formation initiale / formation continue ?

La formation sera dispensée à 100% en initiale.

- Objectifs en termes de flux pour la prochaine période (effectifs, filières et bassin de recrutement)

Le nombre d'étudiants attendus sur cette formation est estimé à 25, issus des filières techniques et d'ingénierie.

Pré-requis

Cette formation est accessible à toutes les personnes titulaires d'un Bac+2 (BTS, DUT,), ou plus confortablement d'un Bac+3 (BUT, Licence) – prioritairement dans les domaines de l'architectures, de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement, de la logistique – et plus largement à toutes les personnes titulaires d'un Bac+1 justifiant d'une expérience professionnelle de 7 ans dans les domaines de l'architecture, de l'aménagement et de l'urbanisme et des métiers s'y rapportant (validation d'acquis).

Débouchés (professionnels, poursuite d'études, ...)

- Assistant(e) technique dans les services d'urbanisme, d'aménagement et d'architecture

- Chargé(e) de mission développement durable
- Chargé(e) de prévention des risques environnementaux
- Agent de développement local
- Agent de valorisation du patrimoine
- Création d'entreprises
- Intégration d'une école d'architecture
- Chargé(e) d'opération
- Dessinateur technique

Organisation de la formation

- Comment ce parcours se positionne-t-il dans la mention du diplôme (compétences spécifiques) ?

- Présentation de l'équipe pédagogique
 - Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation
 - 1 PU section 24
 - 2 MCF section 23/24
 - 1 PRCE section 23
 - 9 chargés d'enseignements
 - Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

L'ensemble des intervenants de type chargé d'enseignement (CEV) sont des professionnels de l'urbanisme, de l'architecture et de l'aménagement, diplômés d'État et/ou titulaires des concours de la fonction publique à des fonctions d'encadrement.

- Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Mobilisation d'experts dans le cadre de l'appréhension des outils d'exploration dans les domaines de la recherche appliquée aux modes constructifs, aux principes architecturaux et à la certification des matériaux.

- Mise en avant des passerelles entre les formations

- Mutualisation (pour les différents parcours d'une même mention de licence ou master)

Toutes les ressources et moyens affectés aux blocs d'enseignements et de formations de l'IU3A seront répartis proportionnellement entre le DU, la licence professionnelle ainsi que le master rattaché à l'institut portant sur les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement .

- Si la formation est en alternance
 - Quelle organisation (calendrier, secteur d'activité)

- Liste des intervenants dans la formation
 - Enseignants de l'établissement (hors PAST) : PR, MCF(HDR), MCF, etc

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU, disciplines	Composante d'appartenance au sein de l'établissement	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
Nom et Prénom	qualité				
SAFFACHE Pascal	PR	24	FJB (IU3A)	36	Appréhender et comprendre les contraintes
				10	Suivi des mémoires
MARC Jean-Valéry	MCF	23/24	FJB (IU3A)	36	Villes et formes urbaines
				10	Suivi des mémoires
CARRA Peguy	PRCE	23	FJB (IU3A)	10	SIG
				24	Architecture, urbaniste, aménageur : le Risk management
Total				126	

- PAST de l'Université :

PAST		Secteur professionnel principal	Composante d'appartenance au sein de l'établissement	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
Nom et Prénom	Fonction professionnelle				

Total					
--------------	--	--	--	--	--

o Professionnels (hors PAST) :

Nom, Prénom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
DERIS Didier	ANCOT Groupe	12	CAO DAO
GUNOT Serge	GUNOT Architecture	12	CAO DAO
Total		24	

• Autres Enseignants :

Nom et Prénom	Qualité	Etablissement d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
BINGUE Rudy	Chargé d'enseignement	ADDUAM	10h	Diagnostic territorial en contexte contraint
BERTRAND Muriel	Chargé d'enseignement	Mairie de Fort-de-France	26h	Diagnostic territorial en contexte contraint
BONVENT Gaëlle	Chargé d'enseignement	CROAM	18h	Repenser l'aménagement de l'espace à travers la recomposition urbaine
BRIOT David	Chargé d'enseignement	DAC	36h	Gestion de projets sous contraintes
DUVAL Thibaud	Chargé d'enseignement	CAUE	18h	Repenser l'aménagement de l'espace à travers la recomposition urbaine
FONTCUBERTA David	Chargé d'enseignement	CROAM	36h	Penser l'architecture sous contraintes : l'exemple centre américain et caribéen
MAGDELONNETTE Johan	Chargé d'enseignement	Office des forêts	14h	Télétection, SIG et géomatique
PETERMANN Anne	Chargé d'enseignement	ADDUAM	36h	Droit de l'urbanisme et de l'architecture
YOKESSA Didier	Chargé d'enseignement	CAUE	36h	De l'architecture à l'architecture du paysage
Total			230	

Organisation pédagogique

- Quelle répartition formation présentielle / FOAD

- 85% de formation présentielle
- 15% FOAD

- Innovations pédagogiques

Passage de l'urbanisme réglementaire à l'urbanisme opérationnel.

Gestion des outils et méthodes pour la prise en compte des risques et du changement climatique dans les territoires insulaires.

Maîtrise des outils métiers de géomatique, de SIG, de DAO et de simulation de comportement technique et d'élasticité des matériaux.

Maquette pédagogique prévisionnelle

Semestre 5		Vol. hor.	CM	TD	TP	ECTS	Temps de travail estimé pour l'étudiant
Enseignements d'ossature	Droit de l'urbanisme et de l'architecture : quelles adaptations en contexte micro insulaire sous contraintes ?	36	14	12	10	3	10
	Appréhender et comprendre les contraintes (historiques, politiques, sociales, économiques, environnementales...Philosophiques)	36	20	8	8	3	8
	De l'architecture à l'architecture du paysage : comprendre le spectre architectural en contexte contraint	36	20	12	-	3	12
	Villes et formes urbaines : histoire et évolutions en contexte micro insulaire	36	18	12	-	3	12
	Repenser l'aménagement de l'espace à travers la recomposition urbaine	36	16	14	-	3	14
Enseignements complémentaires	Diagnostic territorial en contexte contraint	36	14	8	14	3	14
	Gestion de projets sous contraintes	36	14	8	14	3	14
	Penser l'architecture sous contraintes : exemples centre-américain et caribéen	36	18	8	10	3	10
	Architecte, urbaniste, aménageur : le <i>Risk management</i> en question	24	10	4	10	2	10
Outils	Téledétection, SIG et Géomatique	24	8	6	10	2	10
	CAO et DAO	24	8	6	10	2	10
	Brevet de télépilote de drones (en option)*	-	-	-	-	-	
TOTAL		360	160	98	86	30	
Semestre 6	Rédaction d'un mémoire professionnel						
	Stage en entreprises (4 mois minimum / 30 h par semaine) Suivi des mémoires	480 20				(4x4) = 16 4	
	Soutenance devant un jury	2				10	
TOTAL		502				30	
TOTAL GÉNÉRAL		862				60	

**Cette option sera financée soit au titre du crédit et/ou compte personnel de formation des étudiants (salariés), soit par leurs deniers personnels.*

Merci de détailler les modules/enseignements composant chaque UE

- Part de la formation (% du total) donnée en langue(s) étrangère(s)

0%

- Conseil de perfectionnement : composition et fonctionnement

Un collège composé de :

2 étudiants

3 professionnels

2 enseignants permanents non statutaire

1 personnel de soutien

2 enseignants vacataires

Vie étudiante

- Modalités spécifiques d'accompagnement pour les étudiants

Tutorat

Projet tutoré

Partenariats académiques

- Co-accréditation ou partenariat avec un (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur public

- Internationalisation des formations

Recherche adossé (des masters) à la recherche / aux unités de recherche

Laboratoire expérimental rattaché à l'IU3A dont les domaines d'expertise visent à :

- La caractérisation des matériaux géo sourcés des DFA ;
- La mise en œuvre des normes UE/NE/CF avec les matériaux de la régions Caraïbes.

Soutenabilité du projet Moyens humains, financiers, matériels

L'ensemble des moyens dédiés encadrés par la convention UA/CTM.

- 3 ETP administratif (1 IGE, 2 gestionnaires)
- 3 postes d'enseignement et de la recherche permanents
- 2 professionnels experts
- 9 chargés d'enseignements vacataires

POUR AVIS : Demande d'ouverture du parcours pédagogique dédié/modification du parcours pédagogique

INTITULE DE DIPLOME

Page réservée à l'administration

Dossier transmis par le .../.../.....

Avis de la DAJI - Madame Cassandra KARIOUA

Date :

Signature :

Avis de la DEVE – Madame Murielle COMBET

Date :

Signature :

Avis de la DAF – Monsieur Vincent SUBITS

Date :

Signature :